



آواز بی سرزمین
**NO LAND'S
SONG**
UN FILM DE AYAT NAJAFI



NO LAND'S SONG

Un film de Ayat Najafi

Dossier rédigé par le site Zérodeconduite.net, en partenariat avec Jour2Fête.

Zéro de conduite.net

Crédits : Approches thématiques rédigées par Delphine Werner, enseignante en cinéma, Fiches pédagogiques rédigées par Hélène Coussirat, professeure d'Histoire-Géographie.

+ de renseignement sur le film sur :
<http://www.jour2fete.com>

Pour tout renseignement et pour l'organisation de séances scolaires du film dans les salles de cinéma :
info@zerodeconduite.net / 01 40 34 92 08

SOMMAIRE DU DOSSIER

Fiche technique du film	p. 3
Approches thématiques	p. 4
Fiches d'activités pédagogiques	p. 9
■ Fiche 1 : Collège	p. 9
■ Fiche 2 : Lycée	p. 15

Corrigé des activités p. 20

NB : le **corrigé des activités** est réservé aux membres du Club Zérodeconduite. Inscription libre et gratuite, désinscription rapide :
<http://www.zerodeconduite.net/club>



No Land's Song

Un film de : Ayat Najafi

Avec : Sara Najafi, Parvin Namazi, Sayeh Sodeyfi, Élise Caron, Jeanne Cherhal, Emel Mathlouthi

Année : 2014

Pays : France, Allemagne

Durée : 91 mn

Distribution France : Jour2Fête

Sortie au cinéma : 16 mars 2016

Synopsis

En Iran, depuis la révolution de 1979, les femmes n'ont plus le droit de chanter en public en tant que solistes.

Une jeune compositrice, Sara Najafi, avec l'aide de trois artistes venues de France (Élise Caron, Jeanne Cherhal et Emel Mathlouthi), va braver censure et tabous pour tenter d'organiser un concert de chanteuses solo..

+ d'infos sur :

<http://www.jour2fete.com>

Des nouvelles de l'Iran

Depuis le début des années 90 (et la reconnaissance au niveau international des œuvres d'Abbas Kiarostami ou de Mohsen Makhmalbaf, entre autres), le cinéma iranien nous renseigne sur ce que c'est qu'une vie gouvernée par la loi islamique instaurée suite à la Révolution de 1979.

De la sphère privée (comme on le voit dans les films d'Asghar Farhadhi, *La Fête du feu*, *À propos d'Elly* ou *Une séparation*) à la vie publique (qu'il s'agisse d'assister à un match de foot comme dans *Hors-Jeu* de Jafar Panahi, ou de jouer dans un groupe de rock comme dans *Les Chats persans* de Bahman Ghobadi), ce sont tous les aspects de la vie qui sont affectés.

Le cinéma lui-même n'y échappe pas : soumis aux contraintes de la morale islamique édictées par le régime (interdiction de montrer une femme non-voilée, même dans l'intimité, de montrer tout contact physique entre un homme et une femme, de mettre en scène des relations adultérines...), les cinéastes sont également en butte à un système de censure aussi tentaculaire qu'indéchiffrable.

No Land's Song, le documentaire d'ayat Najafi, nous montre comment on vit concrètement, au jour le jour, avec ces lois et les institutions qui les font appliquer. Il nous montre du vécu, il propose une confrontation directe, au plus près des institutions, avec le régime de la censure. C'est un film insoumis, modeste et sincère, à l'enjeu très circonstancié, qui propose de faire une expérience sensible : vivre l'interdit plutôt que de l'expliquer avec de grands discours. Tourné entre 2010 et 2013, le film suit ainsi la compositrice et musicienne Sara Najafi (la sœur du cinéaste) dans ses démarches pour monter un concert avec des chanteuses solistes. Or, dès le début du film, on a appris que dans la République Islamique d'Iran il était interdit pour une femme seule de chanter devant un public mixte ou masculin. Ne se satisfaisant pas de cette réponse et des refus qu'on lui oppose, Sara Najafi va pousser le système dans ses retranchements et mettre à jour son arbitraire.

REPÈRES : L'IRAN MODERNE

1935 Le royaume de Perse devient l'Iran. C'est une monarchie constitutionnelle gouvernée par **Reza Shah Khan**. Le régime décrète l'interdiction du port du voile pour les femmes et l'obligation de porter un habit « à l'occidentale » pour les hommes.

À partir de 1962, Le régime du Shah, sous influence américaine, réforme le pays et accorde le **droit de vote aux femmes** mais à partir de 1975, le Shah mène une répression très dure contre tous les opposants.

1979 La **révolution islamique** porte au pouvoir le « guide suprême », l'ayatollah Khomeyni. Il instaure une république islamique radicale qui entrave les libertés individuelles.

1989 Ali Khamenei succède à l'ayatollah Khomeyni comme « guide suprême ». Rafsandjani est élu président de la République (réélu en 1993). L'influence des « Gardiens de la Révolution », la milice armée conservatrice, reste forte.

1997 **Mohammad Khatami** est élu président de la République (réélu en 2001)

2005 **Mahmoud Ahmadinejad**, le maire ultra-conservateur et nationaliste de Téhéran, est élu président de la République.

2009 **Printemps de Téhéran**. La réélection entachée de fraude d'Ahmadinejad provoque d'immenses manifestations de protestation, sévèrement réprimées.

2013 **Hassan Rohani**, présenté comme modéré, est élu président de la République. Mais l'Iran reste un pays qui bafoue massivement les droits de l'homme, selon les rapports des organisations internationales : exécutions publiques, flagellations, amputations, nombre de détention arbitraire record et répression tous azimuts des opposants politiques.

Les coulisses de la censure

L'extrême simplicité du dispositif nous permet de mesurer directement la censure telle qu'elle est énoncée par l'État et par le pouvoir religieux, à chacune des étapes du projet. La caméra qui suit Sara Najafi, nous embarque avec elle pour vivre les confrontations de l'intérieur. Avec Sara, nous allons déposer la demande de concert au Ministère de la Culture et de la Guidance Islamique. Avec elle, nous enfilons un hijab et y dissimulons un magnétophone. Faut de pouvoir filmer la scène, l'écran devient alors noir. Seules les questions de Sara et les réponses parfois ubuesques des fonctionnaires se font entendre. Plongés dans le noir, notre attention redouble lors de cette séquence volée et les mots claquent : « Oubliez, c'est impossible », « mettez des hommes dans le chœur », « revenez après les élections », « vous risquez d'avoir des ennuis », « nous allons voir ce qu'on peut faire », etc. L'énoncé de la censure est réel, concret et l'absurdité de la parole institutionnelle devient éloquente quand, à bout d'argument, la voix de l'administration explique : « Vous vivez ici, vous savez ce qui se passe. (...) Ce n'est pas la peine de poursuivre (...) Ils' ont leurs raisons. (...) Dans ce pays, (...) pour beaucoup de choses, on ne donne pas de raison. »

Sara connaît la rhétorique administrative par cœur. Mais elle ne baisse pas les bras et continue son combat. Ainsi, reviendra-t-elle au Ministère à de multiples reprises. En attendant, elle n'en reste pas là. Elle nous emmène à la rencontre

d'un théologien pour essayer de comprendre le pourquoi du comment de cet interdit qui s'ajoute à une liste déjà longue pour les femmes. L'entretien hésite entre rigidité, ratiocinations ubuesques (« la fréquence de la voix de femme ne doit pas dépasser une certaine limite ») et incohérences. La scène pourrait être comique, mais on est rattrapé par l'intensité du regard implacable de Sara, voilée pour l'occasion de la tête au pied. Puissant et habité par l'indignation absolue, il en dit plus long que n'importe quel cours théorique sur la révolte que lui inspire la domination masculine.

La censure, vue d'ici

Le regard que nous pouvons porter, depuis l'Europe, sur les lois islamiques, est inscrit au cœur même du film, à travers les réactions des artistes français embarqués dans l'aventure.

Trois chanteuses basées en France (Élise Caron, Jeanne Cherhal et la tunisienne Emel Mathlouthi) et leurs musiciens lui font savoir leur souhait de prendre part au projet et de venir chanter à Téhéran. Dès lors, Sara pourra faire valoir un nouvel argument auprès du Ministère, celui du rapprochement interculturel, et peut-être mieux contrer le refus des autorités. Les artistes ne cachent pas leur étonnement et leur incompréhension devant les lois iraniennes. Enfants du rock et de la démocratie, ne connaissant que d'assez loin l'Iran et son régime

REPÈRES : LE PORT DU VOILE



Depuis la révolution islamique de 1979, la loi iranienne exige que les femmes portent le voile dans l'espace public. Elles peuvent l'enlever à la maison, devant leurs proches ou leurs amis, selon leur degré de religiosité.

Mais l'application de la loi varie en fonction des périodes politiques. Sous Khatami, les contrôles de la police des mœurs se relâchent et les voiles se desserrent. À l'arrivée de Mahmoud Ahmadinejad en 2005, plus aucune mèche ne doit dépasser. Aujourd'hui, le président Rohani qui affichait une certaine tolérance au lendemain de son élection, est largement revenu à une application stricte de la loi.

Au cinéma, c'est différent. L'écran étant considéré comme un espace public, les femmes sont censées porter le voile en permanence. Dans ce contexte, *No Land's Song* affiche une vraie liberté et une réelle insoumission car les femmes iraniennes sont filmées têtes nues lorsqu'elles sont chez elles, tout comme Sara Najafi. Un non-averti ne le remarquera pas, mais il s'agit pourtant d'un réel signe d'engagement que d'avoir accepté d'apparaître ainsi à l'écran.



islamique, ils semblent tomber du ciel en apprenant l'interdiction faite aux femmes de chanter en solo. Confrontés à de multiples tracasseries portant sur des détails auxquels ils n'ont pas l'habitude de faire attention, comme la tenue vestimentaire (le port du foulard pour les femmes, chemises à manches longues et pantalons longs pour tout le monde), ou la vision des bonnes mœurs (interdiction de se toucher pendant les répétitions, interdiction de faire de trop grands mouvements sur scène ou de « se lâcher » comme ils en ont l'habitude), ils touchent du doigt la perversité du système, et nous avec eux !

Soumis aux va-et-vient des autorisations et des interdictions, voyant leur élan spontané du départ devenir une prise de position compliquée, ils sont tour à tour sidérés, abattus, en proie aux doutes et parfois même aux craintes, puis à nouveau déterminés et combatifs. Leurs regards incrédules sont comme des clin d'œil au nôtre, un écho à nos émotions de spectateur. Outre le fait de souligner les non-sens et l'arbitraire du régime, ils nous renvoient sans cesse à notre propre naïveté et à notre ignorance d'enfants de la démocratie n'ayant jamais eu à se soucier de libertés qui nous semblaient aller de soi.

Cette mise en abîme parle forcément au spectateur européen. Pour autant, d'après le réalisateur, Ayat Najafi, « c'est un film qui est d'abord fait pour les

Iraniens ». Aucune diffusion officielle n'étant prévue (et sans doute possible à brève échéance) en Iran, l'équipe du film espère qu'il sera piraté et vendu sous le manteau, comme ça se fait beaucoup pour les films non-autorisés par le régime. Quel sentiment pourront alors avoir les spectateurs iraniens sur l'incrédulité des musiciens français face à la situation de leurs camarades ?

La résistance, l'insoumission et l'espoir

Le pari même du film est très subversif. Sara Najafi sait pertinemment qu'il est interdit de faire chanter des femmes solistes sur scène. Elle ne choisit pourtant pas d'organiser un concert clandestin, comme ça se fait fréquemment à Téhéran, ou de braver frontalement la loi islamique. Non, ce qu'elle cherche, c'est à faire un concert autorisé par l'État, ce qui est beaucoup plus fort et distille tout au long du film, l'air de rien, une réflexion très profonde sur la résistance passive. Réussira-t-elle ce hold-up sur le système ? Arrivera-t-elle à braver les lois avec la bénédiction des autorités ?

Au delà de l'enjeu narratif qui tient le spectateur en haleine du début à la fin, c'est la question de l'insoumission qui est posée. Sara et ses « sœurs » (la mezzo-soprano Sayeh Sodeyfi et Parvin Namazi, l'une des grandes voix persanes traditionnelles d'aujourd'hui), qui l'accompagnent courageusement dans l'aventure, ne s'attaquent pas frontalement au régime. Pas de révolution grandiloquente, pas de hurlement, pas de violence. Il s'agit plutôt ici de s'infiltrer avec la douceur d'un Bartleby au cœur même du système, en y distillant le doute avec opiniâtreté. Dialoguer, insister, ne pas se contenter de l'interdit du départ, déjouer les propres limites des lois, décortiquer leurs incohérences, refuser les compromis et ne jamais lâcher en se laissant porter par la force du collectif. Alors, l'espoir est là, vif et saillant comme un diamant, au cœur même du système. On ne peut que saluer le tour de force de cette reprise en main d'un pouvoir confisqué.

La mémoire interdite

En parallèle de la question du concert à monter, Sara évoque, images d'archives à l'appui, un temps où chanter pour les femmes en Iran était sinon autorisé, du moins toléré. À différentes époques, suivant les aléas du régime, les théâtres, les salles de music-hall et les petits cabarets ont été très nombreux et très courus à Téhéran. Des chanteuses comme Qamar ol-Molouk Vaziri, surnommée « la reine de la musique persane » dans les années 20, ou Delkash dans les années 60 (qui, archive étonnante, se permettait de chanter l'ivresse devant un parterre d'hommes subjugués, ondulant dans sa robe moulante, un verre à la main !), ont été de vraies stars dans le pays. Quand Sara discute avec la chanteuse iranienne la plus âgée et l'emmène devant les anciens lieux de fête aujourd'hui méthodiquement saccagés par le pouvoir, c'est, au-delà de l'émotion, la question de la mémoire qui est posée.

Devant les vitrines éventrées, on comprend comment la violence idéologique détruit non seulement la mémoire vive de la ville mais aussi tout un pan de la culture iranienne. En effet, en Iran, il y a une grande tradition de chants perses, engagés et vibrants, incarnée depuis toujours aussi bien par les hommes que par les femmes. Et si les hommes ont le droit de se produire en solo sur scène, tout n'est pas possible pour eux non plus. Interpréter les chants que chantaient leurs mères leur est interdit car c'étaient des chants d'émancipation virulents, des authentiques cris de liberté. Dans les faits, seuls les répertoires les plus poétiques sont autorisés, à l'exclusion des paroles exprimant l'insoumission.

La volonté de cacher que Téhéran fut une ville festive et ouverte où, il n'y pas si longtemps, les chanteuses enflammaient les arrières salles et où les étudiantes se promenaient en mini-jupe, est une atteinte aux droits fondamentaux des personnes. Que reste-t-il d'un peuple à qui l'on confisque un bout de son identité, que l'on prive de ses racines ? Couper les iraniens de l'héritage culturel qui coule dans leurs veines depuis les milles et une nuits, est une violence supplémentaire.



Reprendre voix au chapitre

Il reste une question, que pose inlassablement Sara Najafi : que reproche-t-on aux voix de femmes ? Quand l'administration, gênée par l'opiniâtreté de la jeune femme, esquivait les questions, le religieux, sûr de lui, expose sans fard le point de vue théologique : « La voix chantée se transforme pour donner du plaisir et modifie l'état de celui qui l'écoute ».

On retrouve la méfiance des religions du Livre (Christianisme, Judaïsme, Islam) pour les expressions du corps et le plaisir qu'elles pouvaient apporter aux individus, susceptibles de les détourner de leurs devoirs religieux et moraux. Plus encore, on retrouve leur rejet ancestral du corps féminin, dont la voix (considérée comme un caractère sexuel secondaire) est une des manifestations : à l'image des mélopées envoûtantes des sirènes mythiques de l'Odyssée, qui manquent de perdre Ulysse et ses compagnons, les religions redoutent le pouvoir de séduction des voix féminines sur les hommes.

Dans la République des mollahs, l'interdit a pris un tour à la fois strict et très subtil : il n'est pas interdit aux femmes de chanter, mais il faut que leur voix soit recouverte par des voix masculines. Sara Najafi montre l'absurdité du raisonnement en poussant le religieux dans ses retranchements rhétoriques. Quelle est cette « limite ? » à ne pas dépasser qu'il évoque ? « C'est comme le fromage, répond-il en désespoir de cause. Un fromage ordinaire est autorisé, un autre, non. Les femmes peuvent se servir de leur voix pour parler dans leur vie quotidienne, acheter des cigarettes, mais pas chanter ».

L'absurdité du raisonnement ne doit pas cacher l'essentiel, le postulat fondamental sur lequel il repose : celui d'une inégalité entre l'homme et la femme. Seul l'homme est considéré comme un sujet, la femme est reléguée au rang d'objet (de tentation).

À travers l'enjeu culturel (organiser un concert de femmes solistes), ce petit bout de liberté que Sara et ses consœurs revendiquent, c'est donc un enjeu politique essentiel que pose le film : celui de la réappropriation de leurs corps

par les femmes, et de leur affirmation en tant que sujets. Dans ce film, les femmes parlent autant, voire plus, qu'elles ne chantent : elles se positionnent en tant que chanteuses, mais aussi et surtout en tant que citoyennes... Il s'agit pour elles, tout simplement, d'avoir « voix au chapitre » (expression dont on a oublié l'origine religieuse !) : de la lutte contre le « voile obligatoire » dans les pays musulmans à celle des féministes occidentales pour une meilleure représentation politique, c'est encore le même combat pour l'émancipation d'une moitié de l'humanité.

REPÈRES : PORTRAIT DE SARA NAJAFI



Fil conducteur du récit, la compositrice Sara Najafi (qui fut la première femme iranienne à recevoir un diplôme en composition), porte son projet de concert entre Paris et Téhéran. Mue par une incroyable énergie, elle fédère autour d'elle les chanteuses iraniennes, françaises et tunisiennes et leurs musiciens. Elle y croit dur comme fer, puis doute, craque, puis repart à l'attaque avec une douceur inégalable. Jamais un mouvement d'humeur, jamais de provocation ouverte. Elle sait parfaitement que c'est ce que cherche la censure et que le retour de bâton peut être très sévère. Sara Najafi connaît la musique de son pays comme sa poche et la partition qu'elle a choisi de jouer est bien plus maline que ça. Elle a appris depuis longtemps à donner le change, à dompter ses humeurs, à maîtriser son vocabulaire, à moduler ses colères et à rester polie en toutes circonstances sans pour autant courber l'échine. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se laisser séduire par son regard vif et déterminé, dans lequel se reflètent, discrètement mais fermement, les éclats noirs de la plus vive indignation.

Mais c'est pendant les répétitions, qu'on la sent particulièrement vibrer. Ces parenthèses musicales enchantées sont, en dehors de leurs indéniables qualités artistiques, des moments de grâce et de partage, où la force du collectif prend tout son sens et où l'évidence du rythme emporte toutes les difficultés rencontrées. On sent alors Sara portée par l'essence même de la musique, et on comprend : c'est là, suspendue entre les notes, et nulle part ailleurs, que la musicienne de talent puise toute sa force et son courage. Quand les voix et les textes les plus anciens d'Iran résonnent aux rythmes des guitares de l'avant-garde parisienne, il est clair que le film *No Land's Song* a non seulement réussi à créer un pont musical entre passé et présent, entre Orient et Occident, mais il a aussi contribué, modestement mais fermement, à ouvrir les voies d'un avenir possible en Iran.

Démarche Collège (Troisième)

L'activité propose de travailler en Enseignement moral et civique et en Histoire des arts.

Le documentaire d'ayat Najafi nous montre comment les Iraniens et plus particulièrement les Iraniennes vivent concrètement, au quotidien au sein d'une société gouvernée par la loi islamique instaurée suite à la révolution de 1979. À travers l'exemple du parcours de Sara pour monter un concert de femmes solistes, le film montre comment des femmes s'engagent pour contrer une société et un État liberticides et pour exercer un droit, celui de chanter.

Dans les programmes

Niveau	Enseignement	Programmes / Notions à aborder
3 ^e	■ EMC	<p>Le jugement : penser par soi-même et avec les autres</p> <p>1/a - Expliquer les différentes dimensions de l'égalité, distinguer une inégalité d'une discrimination</p> <p>2/a - Reconnaître les grandes caractéristiques d'un État démocratique.</p> <p>L'engagement : agir individuellement et collectivement</p> <p>1/a – Expliquer le lien entre l'engagement et la responsabilité</p> <p>2/a – Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie</p> <p><i>Montrer comment des femmes s'engagent pour contrer une société et un État liberticides et pour exercer un droit, celui de chanter.</i></p>
3 ^e	■ Histoire des arts	<p>Période : le XX^e siècle</p> <p>Domaine artistique : les arts du son</p> <p>Thématique : « Arts, États et pouvoir »</p> <p><i>Comment ce film est-il une œuvre engagée et contestatrice ?</i></p> <p><i>Comment ce film, par les références à des chants traditionnels choisis pour le concert, s'inscrit-il dans la mémoire et l'histoire collective de l'Iran ?</i></p>

I/ L'Iran, un État autoritaire qui ne respecte pas les libertés

Introduction

Demander aux élèves de résumer le propos du film :

Le film est un documentaire. Définissez ce terme.

Quel est le sujet du film ? Où se déroule-t-il ?

Quel est l'objectif de Sara, le personnage principal du documentaire ?

Contexte : la révolution de 1979 et le régime islamique

Documents :

- Chronologie (documents d'accompagnement du film)

- Vidéo Ina Jalons : La révolution islamique de 1979 : <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01698/revolution-islamique-en-iran.html>

L'enseignant pourra expliquer le contexte à l'aide de la vidéo d'Ina Jalons ou proposer un travail en autonomie des élèves selon le temps disponible.

Il est possible d'aborder avec les élèves l'avant révolution, en revenant notamment sur les scènes du film qui évoquent (à l'aide d'images d'archives), l'époque où les femmes avaient le droit de chanter.

Le recul de la condition féminine



Photogramme 1



Photogramme 2



Photogramme 3

- 1 - Décrivez la tenue des femmes iraniennes dans le film, selon qu'elles se trouvent dans l'espace privé ou public (photogrammes 1 et 2).
- 2 - Des chanteuses plus âgées évoquent dans le documentaire la période qui précédait la révolution. Quelle était la situation pour les femmes à l'époque ? Vous pourrez commenter ce photogramme issu d'une archive de l'époque, présente dans le film (photogramme 3).



Photogramme 4

- 3 - En Iran, les femmes solistes ne peuvent chanter seules sur scène face à un public composé d'hommes et de femmes. Sur quoi se fonde l'interdiction des autorités ? Vous pourrez vous référer à l'entretien qu'a Sara avec un théologien musulman (photogramme 4).



Photogramme 5

L'exemple de la culture et du chant

1 - En vous servant de certaines images du film, décrivez ce que sont devenus les cinémas, les cabarets et salles de concert d'avant la révolution de 1979 à Téhéran aujourd'hui (photogramme 5).

2 - À travers l'exemple du projet de concert de Sara, vous décrirez comment s'exerce la censure en Iran. Comment est symbolisée cette censure à l'image ?

3 - Quels chants Sara choisit-elle de chanter sur scène ? Pourquoi ?

Pour aller plus loin en Histoire des arts, l'enseignant pourra proposer aux élèves de faire des recherches sur les noms des chanteuses citées (exemples : Qamar dans les années 1920 ; chanson Morq-e Sahar de 1924).

Le regard porté par les artistes français

Quel regard est porté par les artistes français sur les difficultés opposées par les autorités iraniennes ?

II/ Résister et s'engager



Photogramme 1



Photogramme 2

La résistance au quotidien

Comment s'exprime, dans le quotidien, la résistance des Iraniens à cette censure ? Vous pourrez vous référer à la scène du film qui se déroule dans une rue de Téhéran (photogramme 1).

Engagement individuel et engagement collectif

- 1 - Quelles sont les personnes qui s'associent au projet de Sara, en Iran ? En France ?
- 2 - Pourquoi l'artiste tunisienne Emel Mathlouthi est une artiste particulièrement engagée (photogramme 2) ?
- 3 - Le port du voile est interdit dans l'espace public en Iran. Or Sara et certaines autres femmes iraniennes apparaissent à l'écran sans voile ? Qu'en concluez-vous ?

Conclusion : le film, une œuvre engagée et contestatrice

Vous rédigerez quelques lignes pour montrer que le documentaire est en lui-même un acte de résistance, en reprenant différents éléments abordés dans ce questionnaire :

- Vous rappellerez le propos du film.
- Vous décrierez comment Sara parvient à ses fins.
- À votre avis, le film pourra-t-il être projeté en Iran ?

Démarche Lycée (Seconde, Terminale)

En lycée, le film pourra être exploité dans le cadre de l'Enseignement moral et civique, sur le thème « Égalité et discrimination ». En classe de Terminale, un travail pourra être réalisé pour aborder des pistes d'étude en Histoire des arts, issues des deux thématiques « L'art et les autres » et « L'art et la contestation sociale et culturelle ».

Le documentaire d'ayat Najafi nous montre comment les Iraniens et plus particulièrement les Iraniennes vivent concrètement, au quotidien au sein d'une société gouvernée par la loi islamique instaurée suite à la révolution de 1979. À travers l'exemple du parcours de Sara pour monter un concert de femmes solistes, le film montre comment des femmes s'engagent pour contrer une société et un État liberticides et pour exercer un droit, celui de chanter.

Dans les programmes

Enseignement	Niveau	Programmes / Notions à aborder
Seconde	■ EMC	<p>Égalité et discrimination</p> <ul style="list-style-type: none"> • La notion d'égalité avec ses acceptions principales (égalité en droit, égalité des chances, égalité de résultats). • Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes. <p><i>Un exemple d'acte d'affirmation d'une citoyenneté portée par des femmes, un exemple qui pourra être mis en perspective avec un exemple pris en France.</i></p>
Terminale	■ Histoire des arts	<p>Période : le XX^e siècle</p> <p>Domaine artistique : les arts du son</p> <p>Champ anthropologique : • L'art et les identités culturelles • L'art et les autres (regards croisés, échanges)</p> <p>Champ historique et social : • L'art et la contestation sociale et culturelle</p>

Contexte : l'Iran depuis la révolution de 1979

Le film aborde succinctement différentes époques de l'histoire du régime politique en Iran.

Résumez rapidement les différents événements à l'aide d'éléments du film et des documents joints et précisez ce qu'ils représentent pour Sara.

Documents :

- introduction du film
- chronologie
- 3 vidéos Ina Jalons :

La révolution islamique de 1979 : <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01698/revolution-islamique-en-iran.html>

Internet, moteur de contestation en Iran : <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu06001/internet-moteur-de-la-contestation-democratique-en-iran.html>

La crise politique iranienne (2009) : <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu04910/la-crise-politique-iranienne.html>

Période	Caractéristique	Évocation dans le film
Le régime du Shah d'Iran		
La révolution de 1979 et le régime islamique		
2009 : le printemps de Téhéran		
2013 : élection d'Hassan Rohani à la présidence de la République		



I/ Des femmes engagées

- 1 - Décrivez le parcours personnel de Sara.
- 2 - Quelles sont les personnes qui s'associent au projet de Sara, en Iran ? En France ?
- 3 - Que peut-on apprendre dans le film sur la place des musiciennes et chanteuses iraniennes aujourd'hui ?
- 4 - L'artiste tunisienne Emel Mathlouthi participe à l'aventure du projet. Pourquoi est-ce une artiste particulièrement engagée ? Vous pourrez visionner cette vidéo, présente dans le film : <https://www.youtube.com/watch?v=Nc5s56h2Xrc>

II/ Regards croisés entre la France et l'Iran

- 1 - Sara choisit d'associer des artistes venus de France. À de nombreuses reprises dans le documentaire la France est évoquée. Justifiez ce choix à l'aune de ces évocations.
- 2 - Comment se construit tout au long du documentaire la collaboration artistique des artistes français et iraniens ?
- 3 - Quel regard est porté par les artistes français sur les difficultés à monter le projet ?

III/ Des chants pour lutter contre le régime

1 - Pourquoi Sara veut-elle faire chanter des femmes ?

2 - Quelles sont les chansons choisies par Sara pour le concert ? Que représentent-elles ?



Photogramme 1

3 - Le film décrit le parcours de Sara pour faire autoriser un concert de solistes femmes. Pourquoi les femmes ne sont-elles pas autorisées à chanter seules sur scène en Iran ? Vous pourrez commenter l'entretien de Sara avec le théologien musulman (photogramme 1).



Photogramme 2

4 - Le port du voile est interdit dans l'espace public en Iran (photogramme 2). Or Sara et certaines autres femmes iraniennes apparaissent à l'écran sans voile ? Qu'en concluez-vous ?

5 - En quoi le film est une œuvre engagée et contestatrice (Sara emploie l'expression d' « acte révolutionnaire » lors d'une conversation avec la chanteuse tunisienne Emel Mathlouthi) ?

Sitographie

Une présentation de l'Iran sur le site du Ministère des Affaires étrangères français : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/iran/presentation-de-l-iran/>

Iran : chronologie historique : par Olivier Pironnet en juin 2007 : <http://www.monde-diplomatique.fr/mav/93/PIRONNET/15168>

Jalons de l'INA :

- La révolution islamique de 1979 : <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01698/revolution-islamique-en-iran.html>
- Internet, moteur de contestation en Iran : <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu06001/internet-moteur-de-la-contestation-democratique-en-iran.html>
- La crise politique iranienne (2009) : <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu04910/la-crise-politique-iranienne.html>

Un blog sur la situation des femmes en Iran : <http://femmesiraniennes.blogspot.fr/>

Bibliographie

Marjane Satrapi, *Persepolis*, L'Association, 2000-2003

Filmographie

Persepolis, Marjan Satrapi, Vincent Paronnaud, 2007

Les Chats persans, Bahman Ghobadi, 2009

Iranien, Mehran Tamadon, 2014

Taxi Teheran, Jafar Panahi, 2015